



Carte de sejour pour un sans papier qui va se marier avec une res

Par **mysterrr**, le **16/12/2009** à **01:10**

Bonjour,rnrnje suis algerien sans papier je vais me marier avec une residente algerienne je veux savoir quelles sont les etapes a faire avant d'arriver a ce mystere de carte de sejour ya qq qui va meclairer merci a tous, cordialement.

Par **totino**, le **16/12/2009** à **14:43**

bjr rnjust une question ta futur femme elle a la nationalité francaise ou pas ??rnrnsi elle a pas moi je te conseille c pas la peine de s'aventirer parceque c un grand probleme apres rncordialement

Par **brahim62**, le **17/12/2009** à **13:59**

BonjourrnrnSi votre conjoint n' a pas la nationalité française c 'est vrai que ça pose problème, effet si elle est seulement de nationalité algérienne(carte de résidence) vous serez obliger de retourner en Algérie pour lancer un procédure de regroupement familiale .rnrntoutefois a votre place je préfère perdre de temps étant marié que célibataire rnrnpour obtenir ce titre de séjour ça serra vraiment un parcours de combattant , faut attendre 5ans après le mariage pour prévaloir de l'article 8 de la convention européenne de droit de l'homme rnrnc'est a vous de voir si le jeu en vau la chandelle rnrnBonne courage

Par **mysterrr**, le **18/12/2009** à **01:16**

merci vous m'avez éclairé .j'ai bien précisé quelle est résidente .je veux juste savoir encore une chose .si demain je m'engage dans cette aventure la question est pendant ces cinq ans est ce que j'aurai le droit de circuler librement et partir à l'étranger et merci encore

Par **totino**, le **18/12/2009** à **08:13**

non tu seras toujours entraîné de courir dans les tribunaux pour annuler la reconduite à la frontière

Par **brahim62**, le **18/12/2009** à **15:45**

sans titre séjour vous ne pouvez pas circuler librement ni partir à l'étranger, vous restez dans la même situation que maintenant, bref si vous voulez juste des papiers c'est pas la peine voilà